

VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 19 février 2024

OBJET :

Contrat de ville du Grand Nancy

Rapporteur : M. THOUVENIN

Délibération n°10

EXPOSÉ DES MOTIFS

Pour rappel, la politique de la ville a pour but de réduire les inégalités au sein des villes. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants qui subissent, notamment, un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, ainsi que des difficultés d'accès aux services et aux soins.

Cette politique est donc une politique territorialisée au profit des habitants des quartiers dit « Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville » (QPV). Les actions et projets portés à ce titre, peuvent être réalisés soit dans le périmètre de ces QPV (périmètres redéfinis par le décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015), soit en dehors des quartiers, dans la mesure où la majorité du public touché est bien issu des QPV.

Le Grand Nancy a pris la compétence Politique de la Ville en 1999 et a successivement porté le Contrat de Ville 2000-2006, puis le Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2014 avant le dernier Contrat de Ville 2015-2023.

Au total 8 Quartiers Politique de la Ville (QPV), dont 4 communaux et 4 intercommunaux ont été identifiés sur 9 communes du Grand Nancy, étant précisé que pour être identifié en tant que QPV, un quartier doit répondre à 3 critères :

- être intégré dans une unité urbaine de plus de 10.000 habitants
- présenter un minimum de 1.000 habitants
- présenter un revenu annuel moyen inférieur au seuil de pauvreté sur l'agglomération (12 882 €)

Bien que comptant à la marge moins de 1 000 habitants, le quartier de Mouzimpré à Essey-lès-Nancy demeure dans la géographie prioritaire, ceci se justifiant par les critères ci-après :

- Population : 960 habitants (-2% par rapport à 2015)
- Taux de pauvreté : 44,8% (+8pts par rapport à 2015)

- Un quartier jeune et familial avec des 0-24 ans plus nombreux que dans les autres quartiers de la ville et des seniors moins représentés qu'ailleurs
- Une plus forte concentration de ménages avec enfants et de personnes seules par rapport au reste de la commune
- Une sous-représentation des familles monoparentales.

Il s'agit du plus petit quartier de la Métropole. Ce quartier ne connaît pas de modification de sa structure sociodémographique mais la précarité y a fortement augmenté par rapport à 2015.

Les projets et actions qui seront soutenus devront contribuer à la réalisation de l'un des objectifs stratégiques et opérationnels s'articulant autour de 4 axes définis ci-après :

- Axe 1 : Parcours éducatif et insertion professionnelle
- Axe 2 : Parcours social et interactions
- Axe 3 : Parcours vers l'inclusion et prévention santé
- Axe 4 : Parcours dans la ville en transition

4 enjeux transversaux :

- Lutter contre les discriminations et offrir les conditions d'une meilleure reconnaissance
- Développer la médiation et l'aller-vers
- Promouvoir l'égalité et les valeurs de la république
- Promouvoir la mixité et favoriser l'intégration

Plusieurs notions sont de l'ordre du prérequis et nécessitent d'être prises en compte dans l'ensemble des axes et objectifs du contrat de ville :

- Œuvrer en faveur de la mixité (sur le volet social/humain et urbain)
- Promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations
- Promouvoir les valeurs de la République
- Favoriser la participation citoyenne et assurer la prise en compte de la parole des habitants

Les partenaires ont donc défini des priorités dans le contrat de ville sur la base desquelles, les partenaires associatifs et les structures pourront proposer des projets dont le financement pourra relever des crédits spécifiques réservés à la Politique de la ville. C'est dans ce contexte que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le contrat de ville pour les années 2024 à 2030.

PROPOSITIONS

Vu l'avis de la commission « citoyenneté et sécurité » en date du 6 février 2024, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de contrat de ville joint à la présente,
- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de ville et toute pièce s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 22 février 2024.

Pour extrait

La secrétaire de séance,



Nadine CADET



Le Maire,



Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT-MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2024

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	24
- Nombre de votants :	27
- Convocation du Conseil municipal le :	9 février 2024
- Convocation distribuée le :	9 février 2024
- Affichage de la liste des délibérations le :	23 février 2024
- Affichage du procès-verbal le :	29 mars 2024

PRÉSENTS

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, Mme Monika POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME DROUVILLE, Adjoints.

- Mme BARDOUL, M. BRUNE, M. SAPIRSTEIN, MME LOZINGUEZ, M. BOURGUIGNON, Aïcha MENZRI, MME BLONDELET, M. VOIDIER, MME MALARY, M. GONCALVÈS, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. KATZ, M. CHEVARDÉ, M. RIFF, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- Mme Brigitte SCHINDLER à Mme Monika POYDENOT
- Mme Marjorie HOUSSIN à M. Gilles BOURGUIGNON
- M. Gabriel HOFFER à Mme Nadine CADET

EXCUSÉ

- M. Mallory KOENIG

ABSENT

- M. Kamal EL JAOUHARI

SECRÉTAIRE DE SEANCE

- Mme Nadine CADET

Pour extrait

La secrétaire de séance,



Nadine CADET



Le Maire,



Michel BREUILLE